



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

TARGA D+

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

TARGA D+

Code GIFAP : EC (concentré émulsionnable)

120 g/l de quizalofop-P-éthyle (11,5% p/p)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide multiculture contre les antigraminées adventices, à usage agricole.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients)
- directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s)

Xn – Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risques

R36 Irritant pour les yeux.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon :

- directive 1999/45/EC

Symbole(s)



Phrase(s) de Risques

Xn - Nocif N Dangereux pour l'environnement

R36 : Irritant pour les yeux.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases de Sécurité

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de donnée de sécurité.

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

TARGA D+**2.3. Autres dangers**

Aucun autre danger connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.2. Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.****Composition / Information sur les composants dangereux :**

| Numéro | % poids | N° CAS | Nom chimique |
|--------|---------|-------------|---|
| 1 | 11,5 | 100646-51-3 | ethyl (R)-2-[4-(6-chloroquinoxalin-2-yloxy)phenoxy]propionate (quizalofop-P-éthyle) |
| 2 | 1 à 25 | 99734-09-5 | Polyarylphénol éthoxylé |
| 3 | 1 à 25 | 68953-96-8 | Dodécylbenzène sulfonate de calcium, ramifié |
| 4 | > 25 | 98-86-2 | Acétophénone |
| 5 | > 25 | 64742-94-5 | Coupe pétrolière aromatique |

| Numéro | N° CE | Annex-1 listing | Symbole(s) | Mentions de danger | Symboles | Phrase(s) de risque / |
|--------|-----------|-----------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------|
| | | | Règ. 1272/2008 | Règ. 1272/2008 | Dir. 67/548 | Dir. 67/548 |
| 1 | 429-800-1 | oui | GHS07 GHS09 | H302 H410 | Xn N | R22 R50/53 |
| 2 | | | Aucun | H412 | Aucun | R52/53 |
| 3 | 273-234-6 | | Non disponible (Mélange) | Non disponible (Mélange) | Xi N | R10 R37/38 R41 |
| 4 | 202-708-7 | | GHS07 | H302 H319 | Xn | R51/53 R67 |
| 5 | 918-811-1 | | GHS07 GHS08 GHS09 | H304 H411 EUH066 | Xn N | R22 R36 R65 R66 R51/53 |

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

| | |
|--------------------|--|
| Généralités | En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Inhalation | Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Peau | Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau. |
| Yeux | Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux.
 Risque d'ulcère gastrique et d'atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 Risque de passage dans les poumons si vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse.
 Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Eloigner le produit de la zone d'incendie ou refroidir les emballages avec de l'eau pour éviter l'augmentation de pression due à la chaleur.
 Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

TARGA D+

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter toute dispersion supplémentaire en refermant correctement les emballages concernés ou en transvasant le produit dans d'autres emballages.

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Tenir éloigné des flammes.

Eviter les décharges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à une température supérieure à -10°C et inférieure à 40°C. Tenir à l'abri de la chaleur, du soleil direct et du gel.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

(Limites d'exposition dans l'air TWA pour les solvants aromatiques lourds : 100 mg/m³).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate.

Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

TARGA D+

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Aspect | Liquide |
| Couleur | Orange à brun |
| Odeur | Odeur caractéristique des solvants aromatiques |
| Seuil olfactif | Non déterminé |
| pH | 4,5 à 7 (émulsion dans l'eau à 1% à 23°C) |
| Point de fusion / point de congélation | Non applicable |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non déterminé |
| Point d'éclair | 80°C |
| Taux d'évaporation | Non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non inflammable (basé sur les ingrédients) |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Entre 0.6 et 7% en volume dans l'air (donnée venant du solvant principal) |
| Pression de vapeur | Non déterminé |
| Densité de vapeur | Non déterminé |
| Densité relative | 1,04 à 20°C |
| Solubilité dans l'eau | Emulsionnable dans l'eau Solubilité du quizalofop-P-éthyle : 0,61 mg/l |
| Coefficient de partage n-octanol/ eau | Non applicable Log Pow quizalofop-P-éthyle = 4,61 à 23°C |
| Température d'auto-inflammabilité | Supérieure à 450°C (donnée venant du solvant principal) |
| Température de décomposition | Non déterminé |
| Viscosité dynamique | Non déterminé |
| Viscosité cinématique | Non déterminé |
| Propriétés d'explosivité | Non déterminé |
| Propriétés oxydantes | Non déterminé |
| Propriétés comburantes | Non déterminé |

9.2. Other information

| | |
|---|---------------------------------|
| Densité relative de la vapeur (air = 1) | Non déterminé |
| Tension de surface | 41,9 mN/m (333 ml/l) (EEC A.15) |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion.
En cas d'incendie, consulter la section 5.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

TARGA D+

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|--|
| Nom | TARGA D+ |
| Toxicité aiguë | |
| DL50 Voie orale | Rat : 2376 mg/kg |
| DL50 Voie dermale | Rat : > 2070 mg/kg |
| CL50 Voie inhalatoire (4 heures) | Non disponible |
| Irritation | |
| Peau | Lapin : non irritant |
| Yeux | Lapin : irritant |
| Sensibilisation | Souris : non sensibilisant (essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)) (OCDE 429) |
| Autres informations toxicologiques | Quizalofop-P-éthyle (substance active) Mutagénicité : négative Cancérogénicité (rat, souris) : pas d'effet carcinogénique Térogénicité (rat, lapin) : négative Etude chronique 2 ans (rat) : NOEL = 0,9/1,1 mg/kg pc/jour (M/F) |

La classification du mélange est donc requise pour l'irritation oculaire (R36).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

| | |
|---------------------|--|
| Nom | Formulation similaire (EC, 100 g/l de quizalofop-P-éthyle) |
| Poisson | Toxicité aiguë, CL50-96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : 2,87 mg/l (OCDE 203) |
| Daphnie | Toxicité aiguë, CE50-48h (<i>Daphnia magna</i>) : 3,38 mg/l (EU 92/69/EEC, C.2) |
| Algue | Toxicité aiguë, 72h (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) : E ₅₀ C ₅₀ = 3.33 mg/L et E ₁₀ C ₅₀ = 5.04 mg/L (EU 92/69/EEC, C.3) |
| Abeille | Toxicité aiguë orale, DL50 (<i>Apis mellifera</i>) : > 268,5 µg s.a./abeille (OCDE 213) Toxicité aiguë de contact, DL50 (<i>Apis mellifera</i>) : = 326,13 µg s.a./abeille (OCDE 214) |
| Ver de terre | Toxicité aiguë orale, CL50 (<i>Eisenia foetida</i>) : = 607 mg/kg de sol (OCDE 207) |
| Nom | Quizalofop-P-éthyle (substance active) |
| Poisson | Toxicité aiguë, CL50-96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : = 0,388 mg/l |
| Daphnie | Toxicité aiguë, CE50-48h (<i>Daphnia magna</i>) : 0.29 mg/l |
| Algue | Toxicité aiguë, CE50-72h (<i>Selenastrum capricornutum</i>) : 0.021 mg/l |
| Oiseau | Toxicité aiguë DL50 (Canard colvert) : > 2000 mg/kg Toxicité aiguë DL50 (Colin de Virginie) : >2000 mg/kg |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|------------------------------|--|
| Nom | Quizalofop-P-éthyle (substance active) |
| Dégradation biotique | Non facilement biodégradable |
| Dégradation abiotique | Hydrolyse : pH4 stable, pH7 DT50 = 59,8 jours à 25°C et pH9 instable (DT50 < 2,4 heures) |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|------------|--|
| Nom | Quizalofop-P-éthyle (substance active) |
| | Log Pow = 4,61 (20°C) |
| | Facteur de bioconcentration (BCF) : 28 jours d'exposition (<i>Lepomis macrochirus</i>) : 380 |

12.4. Mobilité dans le sol

| | |
|------------|---|
| Nom | Quizalofop-P-éthyle (substance active) |
| | Adsorption K _{Foc} : 1024-3078 |



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

TARGA D+

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (contient : quizalofop-P-éthyle)

IMO / IMDG / ICAO-TI Environmentally hazardous substance, LIQUID, N.O.S. Contains: quizalofop-P-

/ IATA-DGR : ethyl)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADN : OUI

IMDG : Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172 et 1432

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : 1, 2, 4, 6 et 9.

Libellé intégral des phrases de risques apparaissant en section 3 :

R10 : Inflammable.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Date de révision : 13/11/2012

Numéro de version : 3

Page 6 de 7

(Date de la version précédente : 09/11/2009; version n°2)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

TARGA D+

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
